Sénégal

Au Sénégal, les taux de scolarisation des filles poursuivent leur progression et dépassent ceux des garçons au primaire et au secondaire en 2021, puis dans l'enseignement supérieur en 2024. Ces avancées méritent d'être soulignées, mais des efforts restent nécessaires pour améliorer la réussite et l'achèvement des parcours scolaires.

Scolariser les filles et créer un environnement propice à leur maintien à l'école constituent des leviers de lutte contre les inégalités de genre. C'est pourquoi l'éducation des filles occupe une place centrale dans les missions de l'Observatoire francophone sur le développement inclusif et le genre (OFDIG). Avec l'Atlas Genre, l'Observatoire met à la disposition du public des données harmonisées en français, afin d'en faciliter l'accès et l'usage, et d'approfondir ainsi l'analyse des inégalités dans l'éducation, l'emploi, la santé et la participation politique[1].

Comment interpréter les chiffres ? L'indice de parité entre les sexes (IPS) compare la scolarisation des filles à celle des garçons. Ainsi, un indice de parité de **1,20** signifie que **120 filles sont inscrites pour 100 garçons**, à population égale.

Filles désavantagées	Égalité	Garçons désavantagés
moins de 97	de 97 à 103	plus de 103

Les chiffres clés

PRIMAIRE · 2021

116 filles pour 100 garçons



Les garçons sont désavantagés

Moyenne mondiale : 98 (2020)

SECONDAIRE · 2021

120 filles pour 100 garçons



Les garçons sont désavantagés

Moyenne mondiale : 99 (2020)

SUPÉRIEUR · 2024

111 filles pour 100 garçons



Les garçons sont désavantagés

Moyenne mondiale : 112 (2024)

Sénégal · Moyenne mondiale · Zone d'égalité (97 à 103)

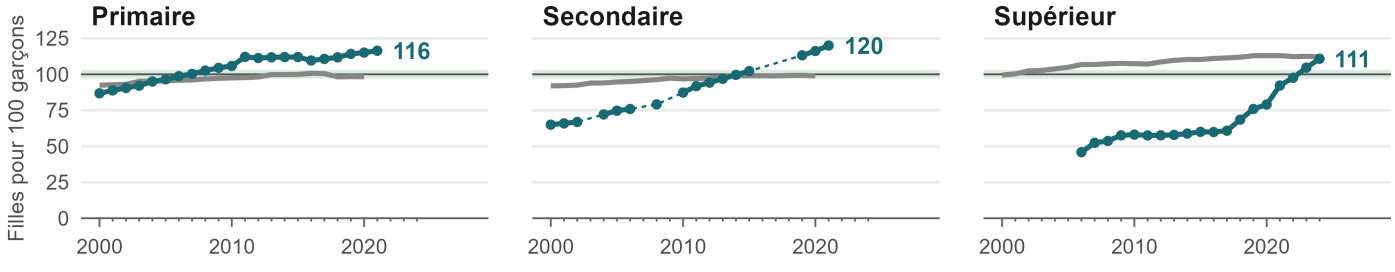
Ce qu'il faut retenir

Quelle portée donner à l'avantage relatif des filles et des femmes en matière de scolarisation, alors que de nombreux parcours scolaires restent incomplets et que des disparités territoriales subsistent ? Pour y répondre, cette fiche met en regard les données de l'Atlas Genre et les statistiques nationales.

L'IPS correspond ici au rapport entre le taux brut de scolarisation féminin et le taux masculin[2]. Par convention, on parle de parité lorsque l'indice se situe entre 0,97 et 1,03[3]. Ainsi, un IPS de 1,20 signifie que le taux féminin est supérieur de 20 % au taux masculin. Cet indice mesure un écart relatif d'inscription ; il ne dit rien de l'égalité des apprentissages ni des débouchés.

Les données de l'Atlas Genre situent l'IPS à 1,16 au primaire et à 1,20 au secondaire en 2021, contre 0,87 et 0,65 en 2000. Dans le supérieur, il passe de 0,92 en 2021 à 1,11 en 2024[1]. L'écart s'est donc inversé en faveur des filles, signe des progrès de leur scolarisation.

Comment la situation a-t-elle évolué de 2000 à 2024 ?



Sénégal · Moyenne mondiale · Zone d'égalité (97 à 103) · Années sans donnée

Contexte

Des parcours incomplets, des disparités territoriales

Les statistiques nationales complètent ce constat. Produites par la Direction de la Planification et de la Réforme de l'Éducation (DPRE) du Ministère de l'Éducation nationale (MEN), elles sont publiées par l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD). En 2023/2024, les taux bruts de scolarisation à l'élémentaire sont de 92,9 % chez les filles et de 72,5 % chez les garçons, soit un IPS d'environ 1,28. Dans la région de Kaffrine, au centre du pays, les taux d'achèvement ne sont toutefois que de 37,5 % chez les filles et de 20,9 % chez les garçons, contre 69,9 % et 48,9 % à l'échelle nationale[4]. L'avantage relatif des filles s'accompagne donc d'un faible achèvement scolaire pour les deux sexes. Croiser l'IPS avec les taux d'achèvement et leur répartition territoriale permet ainsi de repérer ces inégalités qu'un simple ratio ne montre pas.

Les réponses publiques

Les pouvoirs publics ont engagé plusieurs mesures pour lever les obstacles à la poursuite et à la réussite des études. Depuis 2011, les concours Miss Mathématiques et Miss Sciences visent à encourager les filles à s'orienter vers les filières scientifiques et à y exceller[5]. Publié en février 2021, le guide des cellules d'alerte, de veille et d'écoute organise la prévention et la prise en charge des violences qui peuvent compromettre la scolarité des filles comme des garçons[6]. Validé le 28 mai 2024, l'audit genre doit permettre de renforcer l'équité au sein du Ministère de l'Éducation nationale, où les femmes occupent encore peu de postes de responsabilité[7]. Enfin, pour l'exercice 2026, le Budget genre prévoit des bourses et des kits scolaires pour soutenir les élèves vulnérables, des kits d'hygiène menstruelle pour réduire l'absentéisme des filles et des formations pour renforcer leur protection contre les violences[8].

En conclusion

Au Sénégal, l'enjeu n'est plus seulement de faire entrer les filles à l'école, puisque les données de l'Atlas Genre confirment que leur taux de scolarisation dépasse désormais celui des garçons, du primaire au supérieur. Le défi se déplace vers l'achèvement des parcours, qui reste faible pour les deux sexes et très inégal d'une région à l'autre, comme le montre l'exemple de Kaffrine. La portée des mesures engagées, des bourses à la lutte contre les violences, se mesurera à leur capacité à maintenir les élèves à l'école et à réduire ces écarts territoriaux.

Notes et références

1. Observatoire francophone sur le développement inclusif et le genre (2026), *Atlas Genre*, rubrique « Indice de parité entre les sexes ». Données de la Banque mondiale extraites en mars 2026. Dernière visite le 29 octobre 2026.
2. Banque mondiale (2026), *World Development Indicators — Métadonnées de la série SE.ENR.PRIM.FM.ZS*. Dernière visite le 29 octobre 2026.
3. Institut de statistique de l'UNESCO (2020), *Rapport sur les données de l'ODD 4 : Comment produire et utiliser les indicateurs mondiaux et thématiques de l'éducation*, p. 30–31. Dernière visite le 29 octobre 2026.
4. Agence nationale de la statistique et de la démographie (2024), *Situation économique et sociale du Sénégal, édition 2024*, chap. XII « Enseignement et éducation », tableaux XII.4–XII.5. Données de la DPRE pour l'année scolaire 2023/2024. IPS calculé par l'OFDIG à partir des taux bruts de scolarisation publiés (92,9 % et 72,5 %) ; le rapport l'arrondit à 1,3. Dernière visite le 29 octobre 2026.
5. Ministère de l'Éducation nationale du Sénégal (s. d.), *Historique des concours Miss Mathématiques et Miss Sciences*. Dernière visite le 29 octobre 2026.
6. Ministère de l'Éducation nationale du Sénégal, Direction de l'Enseignement élémentaire (2021), *Guide CAVE — Cellules d'alerte, de veille et d'écoute pour la protection des apprenants*, février, p. 3 et 9–11. Dernière visite le 29 octobre 2026.
7. Ministère de l'Éducation nationale du Sénégal (2024), *Audit genre du Ministère de l'Éducation, M. Guirassy valide et plaide pour une meilleure prise en compte de l'équité et de l'égalité de chances*, 29 mai. Dernière visite le 29 octobre 2026.
8. Ministère des Finances et du Budget du Sénégal, Direction générale du Budget (2025), *Document budgétaire genre 2026*, p. 84–85. Dernière visite le 29 octobre 2026.

Rédaction : Sandrine Hounsa, doctorat en sociologie, Université du Québec à Montréal (UQAM)
Direction scientifique : Marie Langevin, UQAM

Publication : Observatoire francophone sur le développement inclusif et le genre (OFDIG), Atlas Genre, octobre 2026
Pour citer cette fiche : S. Hounsa et M. Langevin (2026), *Indice de parité entre les sexes dans la scolarisation au Sénégal, du primaire au supérieur (2000–2024)*. Fiche pays de l'Atlas Genre. Montréal : Observatoire francophone sur le développement inclusif et le genre (OFDIG), Université du Québec à Montréal et Agence universitaire de la Francophonie. Octobre 2026.